

# **UNE PETITE UNITE DE VIE VA VOIR LE JOUR DANS VOTRE COMMUNE**

## **QU'EST-CE QU'UNE PETITE UNITE DE VIE ?**

Il s'agit d'une petite unité d'hébergement collectif de 6 à 12 lits. Chacun des occupants bénéficie d'une chambre d'au moins 30m<sup>2</sup> avec kitchenette et salle d'eau accessible aux personnes à mobilité réduite. Ces logements seront situés à proximité du centre bourg (donc proches des commerces)

## **POUR QUEL PUBLIC ?**

Pour des personnes âgées de plus de soixante ans qui rencontrent des difficultés liées à un hébergement inadapté, une grande solitude ou qui ont besoin de se rapprocher de leurs enfants. Ces personnes doivent être relativement autonomes.

## **A QUEL PRIX ?**

Un prix relativement modéré (inférieur à 45 € par jour ou 1 400€ par mois) comprenant le loyer, les charges, les repas et l'accompagnement.

## **DE QUELLES AIDES EST-IL POSSIBLE DE BENEFICIER ?**

Les usagers des petites unités de vie peuvent bénéficier :

- Des aides au logement (APL)
- Des aides du département (aide sociale à la personne, APA).
- Des aides des caisses de retraite.

## **QUEL ACCOMPAGNEMENT ?**

Une maîtresse de maison est présente 8 heures par jour. Tous les autres accompagnements personnels, à la prise de traitement ou à la toilette, sont envisageables comme à un domicile particulier.

# QUESTIONNAIRE

Merci de répondre à ce questionnaire qui permettra de connaître (mesurer) les besoins en hébergement dans votre commune

Quel est votre âge ?

Dans quel type de domicile vivez-vous ?

- Maison individuelle
- Appartement

Vous vivez :

- Seul (e)
- En couple
- A plus de 2 personnes  si oui est-ce chez un enfant :

Dans votre logement :

- Vous devez monter des escaliers pour aller vous coucher  
OUI  NON
- Vous devez aller chercher du bois ou une bouteille de gaz dehors pour vous chauffer  
OUI  NON
- Vous avez une salle d'eau avec une douche ou une baignoire difficilement accessible  
OUI  NON

Vous recevez des visites ou voyez quelqu'un à peu près :

- 1 fois par jour
- 2 ou 3 fois par semaine
- 1 seule fois par semaine
- Plus rarement

Vous pourriez avoir recours à une petite unité de vie

OUI  NON

Un de vos proches pourrait-t-il avoir besoin d'une petite unité de vie.

OUI  NON

Merci de déposer vos réponses à la Mairie